



Maison des aînés  
de La Prairie

LA MAISON DES ÂÎNÉS DE LA PRAIRIE  
500, rue Saint-Laurent  
La Prairie, (Québec)  
J5R 5X2  
450 444-6736

[admin@maisondesaineslaprairie.org](mailto:admin@maisondesaineslaprairie.org)

**Trousse sanitaire  
à respecter pour les activités  
de la Maison des aînés de La Prairie**

**Automne 2020**

## Table des matières

<b>Protocole sanitaire à respecter pour les activités de la Maison des aînés de La Prairie</b>	<b>3</b>
<b>Objectif du protocole</b>	<b>3</b>
<b>Règles encadrant la tenue des activités autorisées</b>	<b>3</b>
<b>Accessibilité</b>	<b>3</b>
<b>ANNEXE 1 - Plan de circulation à l'intérieur du Centre multifonctionnel Guy-Dupré</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE 2 – Déclaration des participants – COVID-19</b>	<b>7</b>
<b>PROTOCOLE SANITAIRE - COVID-19 RÉSUMÉ POUR LES TRANSPORTS</b>	<b>8</b>
<b>Protocole sanitaire pour les responsables des activités</b>	<b>9</b>

# Protocole sanitaire à respecter pour les activités de la Maison des aînés de La Prairie

## Objectif du protocole

L'objectif du protocole est d'assurer la reprise sécuritaire et efficace des activités de la Maison des aînés. Ce protocole sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre pour tous les membres et les employés.

La présente trousse a pour but d'accompagner les membres, les responsables d'activités et les visiteurs de la Maison des aînés de La Prairie dans la reprise sécuritaire et efficace de leurs activités. Pour des raisons d'entretien et de contrôle sanitaire, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire visera à concentrer au maximum et dans la mesure du possible, la tenue des activités au Centre multifonctionnel Guy-Dupré.

## Règles encadrant la tenue des activités autorisées

La Maison des aînés veillera au respect des normes imposées par la direction de la Santé publique du Québec en lien avec les rassemblements dans des lieux publics. Toute activité qui se tiendra dans les locaux de la Ville devra donc, conformément aux directives :

- Se limiter à moins de 250 participants
  - Le nombre de participants sera limité aux capacités définies pour chaque plateau par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Service de sécurité incendie de la Ville de La Prairie.
- Le port du couvre-visage (masque) est obligatoire pour tous les participants lorsqu'ils sont en déplacement
- Une distance de deux (2) mètres devra être maintenue par les participants en déplacement ou debout
- Une distance de 1,5 mètre sera permise entre les participants lorsque ceux-ci sont assis et assistent à une « présentation »
  - Le terme « présentation » désigne toutes activités telles qu'une conférence, un cours magistral où le public fait face à un présentateur

## Accessibilité

L'accès du Centre multifonctionnel Guy-Dupré étant toujours restreint au public, chaque visite doit être communiquée à l'avance auprès de la Maison des aînés. Un gardien sera en permanence posté au bureau d'accueil du hall afin de contrôler les accès. Par conséquent, il est important de respecter le protocole d'accès au bâtiment présenté ci-dessous. En tout temps, chaque personne se présentant au Centre multifonctionnel Guy-Dupré devra :

- a) Communiquer au préalable toute intention de visite

Vous êtes prié de signifier vos demandes d'accès auprès de la directrice de la Maison des aînés. L'accès au Centre ne sera pas permis aux personnes dont la demande n'aura pas été autorisée.

b) Interdiction de se présenter

Afin d'éviter les contacts et les risques de transmission du virus, toute personne présentant les symptômes suivants se verra refuser l'accès au Centre :

- Toux
- Difficultés respiratoires
- Fièvre
- Perte subite de l'odorat et du goût, sans congestion nasale
- Tout autre symptôme décrété par les autorités sanitaires
- Toute personne se présentant sans couvre-visage (masque) se verra également refuser l'accès au Centre.

c) Distanciation sociale et mesures sanitaires

En tout temps, chaque personne se présentant au Centre multifonctionnel Guy-Dupré sera tenue de :

- Laver ses mains (évier extérieur ou poste de désinfection).
- Porter un couvre-visage (masque). Le couvre-visage pourra être retiré une fois que le participant sera assis et à une distance de 1,5 mètre de tout autre participant.
- S'identifier au poste d'accueil.
- Vous diriger directement au local assigné à votre activité.
- Demeurer dans le local prévu pour l'activité, ne pas circuler inutilement dans les aires communes (ex. hall, salles de bain ou autres locaux).
- Respecter le sens de la circulation dans le bâtiment (flèches au sol & zones d'attente). (Voir le plan à l'Annexe 2).
- **Se présenter 5 minutes avant le début de l'activité seulement et quitter dans les 5 minutes suivant l'activité.**
- Pour éviter des risques de propagation, **chaque membre devra apporter sa propre collation et son breuvage.**

d) Éclosion

Advenant qu'un ou plusieurs membres d'un groupe ayant pris part à une activité de la Maison des aînés contractent le COVID-19, la Maison des aînés a le devoir de communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dans les meilleurs délais.

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :

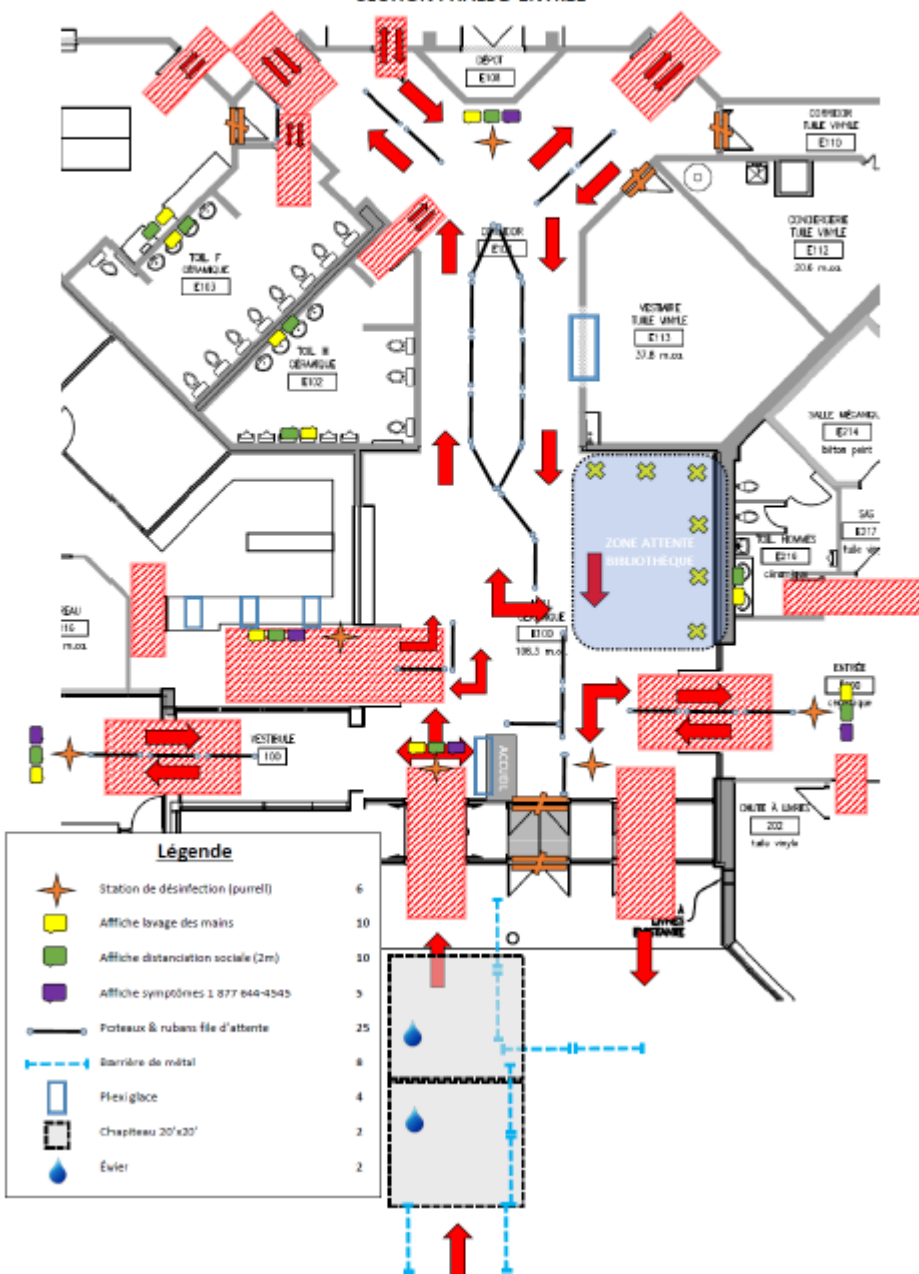
- Assurera une désinfection serrée et complète des lieux ayant pu être touchés par l'éclosion.
- Modifiera au besoin l'horaire des réservations.

- Communiquera avec tout autre groupe ou individu susceptible d'être entré en contact avec le virus.
- Il assurera une configuration sécuritaire des salles **qui devra être respectée par tous les membres et employés.**

# ANNEXE 1 - Plan de circulation à l'intérieur du Centre multifonctionnel Guy-Dupré

## Plan de circulation à l'intérieur du Centre multifonctionnel Guy-Dupré

### SECTION : HALL D'ENTRÉE





## ANNEXE 2 – Déclaration des participants – COVID-19



### FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES PARTICIPANTS – COVID-19

Identification du participant	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
	Tél :
Déclaration en lien avec la Covid-19	
<p>Par la présente, je déclare que :</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas reçu de résultat de test positif à la Covid-19 à la signature de la présente déclaration ou je n'ai pas de symptômes associés à la Covid-19 dont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Apparition ou aggravation d'une toux;</li><li>• Fièvre;</li><li>• Difficultés respiratoires;</li><li>• Perte subite de l'odorat ou du goût, sans congestion nasale avec ou sans perte de goût.</li></ul> <p><input type="checkbox"/> Je m'engage à aviser la direction la Maison des aînés de La Prairie et à demeurer à la maison si je (ou un proche) présente un ou des symptômes associés à la Covid-19 ou si je (ou un proche) reçois un résultat de test positif à la Covid-19;</p> <p><input type="checkbox"/> Je m'engage à aviser la direction la Maison des aînés de La Prairie et à demeurer à la maison si je (ou un proche) suis en contact avec une personne qui reçoit un résultat de test <b>positif</b> à la Covid-19;</p> <p><input type="checkbox"/> Je m'engage à demeurer à la maison, dans l'éventualité où j'aurais (ou un proche) contracté la Covid-19, tant qu'un résultat de test négatif n'a pas été obtenu.</p> <p><input type="checkbox"/> Je comprends que si je (ou un proche) me présente avec des symptômes associés à la maladie, l'accès aux activités me sera refusé.</p>	
Signature	
<p><input type="checkbox"/> Je comprends et accepte que la Ville de La Prairie ni la Maison des aînés de La Prairie ne pourront garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.</p> <p><input type="checkbox"/> J'atteste que j'ai pris connaissance des engagements contenus dans le présent document et j'en comprends le sens et la portée.</p>	
Signature : _____	Date : _____
(Participant)	







## PROCOLE SANITAIRE - COVID-19 RÉSUMÉ POUR LES TRANSPORTS

Il revient au chauffeur de :

- S'assurer que le véhicule a été désinfecté selon les normes sanitaires;
- S'assurer qu'aucun passager ne présente de symptômes de la COVID-19 et n'a pas été en contact avec un porteur du virus dans les 14 jours précédents;
- S'assurer que la trousse sanitaire est complète et conforme au départ et au retour de la sortie.

### Consignes générales à respecter

- Jusqu'à nouvel ordre, maximum de quatre passagers par sortie.
- Le chauffeur doit porter un couvre-visage (masque) et se désinfecter les mains.
- Lors de l'embarquement des passagers, le chauffeur doit se tenir à l'extérieur du véhicule.
- Le chauffeur ne doit pas prendre les effets personnels des passagers. Exceptionnellement et dans ce cas il doit se désinfecter les mains avant de réintégrer le véhicule.

Les passagers doivent :

- Porter un couvre-visage (masque) en tout temps.
- Se laver les mains avec le désinfectant fourni à l'entrée du véhicule.
- Respecter l'étiquette respiratoire (utiliser leur coude replié ou un papier-mouchoir pour tousser ou éternuer).
- À l'embarquement, chaque passager doit occuper une des quatre places assignées par le chauffeur (en allant de l'arrière vers l'avant du véhicule).
- S'il y a lieu, l'air climatisé doit être orienté vers le plafond avec fenêtre ouverte afin d'assurer une circulation de l'air.
- S'il y a lieu, le système de chauffage doit être placé à basse vitesse.
- Le débarquement se fait dans l'ordre inverse à celui de l'embarquement (de l'avant vers l'arrière du véhicule).

- Le chauffeur désinfecte avec l'équipement fourni les points de contact suivants: poignées de la porte, poignées de sièges, barres de soutien, appuie-bras, etc.
- L'embarquement se fait dans le même ordre qu'à l'aller.
- Les passagers doivent occuper les mêmes places qu'à l'aller.
- Avant d'entrer dans le véhicule, les passagers doivent se laver les mains avec le désinfectant fourni.
- Au retour de la sortie, avec l'équipement mis à leur disposition, les chauffeurs doivent procéder à la désinfection complète de l'intérieur du véhicule :
  - Retrait de tous les éléments non essentiels au fonctionnement de la camionnette (déchets, etc.).
  - Section des passagers : poignées, barres de soutien, colonnes, ceintures, appuie-bras, fenêtres, plancher de l'allée.
  - Section du chauffeur : poignées, barres de soutien, colonnes, ceinture, appuie-bras, fenêtre de porte, volant, console, miroir, pochette (clés, téléphone, GPS), livrets.

La trousse sanitaire comprendra :

- Masque de surplus
- Le désinfectant
- Les lingettes
- Papier essuie-tout
- Une poubelle
- La liste des passagers
- La liste de vérification sanitaire
- La liste de vérification mécanique
- Cette trousse complète sera retournée à la direction de la Maison des aînés après chaque sortie.



## Protocole sanitaire pour les responsables des activités

### Objectif

S'assurer que tous les membres suivent le protocole sanitaire établi par la Maison des aînés. Il revient aux responsables des activités de s'assurer :

- A l'arrivée au local, désinfection des mains ;
- Du port du masque dès que les personnes sont en déplacement ;
- Se diriger vers la place assignée par le ou la responsable ;
- Aucun changement de configuration de la salle ;
- Les responsables des activités prendront les présences à chacune des activités (protocole oblige) et la liste sera remise à la direction après chaque activité ;
- Aucun échange de matériel ;
- La pause se prendra dans le local. Chacun doit apporter son breuvage et sa collation. Pour des raisons sanitaires, aucune collation et café ne sera servi par la Maison des aînés ;
- Le responsable rapportera à la direction de la Maison des aînés tout cas pouvant montrer des signes de grippe et demandera à la personne de revenir seulement lorsqu'elle aura reçu un test négatif.

La trousse sanitaire pour les responsables d'activités comprendra :

- Les masques de surplus ;
- Le désinfectant ;
- Les lingettes humides et sèches ;
- La liste des membres de l'activité ;
- Cette trousse complète sera désinfectée par la personne responsable et retournée au bureau de la direction de la Maison des aînés après chaque activité.